

# Positionspapier

**Initiator\*innen:** Margarida Janeiro (JS Vaud)

**Titel:** **PFR-006: Travailler pour vivre et non vivre pour travailler**

---

## Antragstext

### Von Zeile 5 bis 10:

quotidiennes que beaucoup d'entre nous passent à travailler comme salarié-es dans une entreprise. **Mais Toutefois, une partie des travailleur-euse-s n'entrent pas dans ce cadre typique sont les personnes employées temporairement, à l'heure, sur appel, sur mandat ou sur des plateformes digitales. Mais** ce n'est pas que lorsqu'on gagne de l'argent que l'on travaille : aujourd'hui, la plus grande partie du travail ne perçoit pas de rémunération. À lui seul, le travail de *care* accompli dans le cadre privé du domicile dépasse le volume total du travail salarié en Suisse. [\(1\)](#)[Zeilenumbruch]

Par travail de *care*, la JS entend tout travail de soins qui permet que les gens

## Begründung

Il faut définir ici aussi le travail atypique en regard du travail « typique », soit les fameuses 8 heures par jour. Cela aura une implication sur ce qui est détaillé plus loin sur la digitalisation, mais aussi sur la protection sociale du travail élément clé du *salariat*, selon la définition de Castel (1995). Le contrat de travail implique non seulement un salaire mais aussi notamment une protection sociale face aux risques.

## **Unterstützer\*innen**

Romain Gapany (JSV), Mehdy Henrioud (JSV), Soline Caiazza (JSV), Julien-Clément Weber (JSV)